

GUIDE PARENT-ENFANT

Camps de jour 2023



GUIDE PARENT-ENFANT

Camps de jour 2023

**Cher parent, c'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant
au Camp de jour estival de la Ville de Saguenay.**

Sachez que notre objectif demeure celui de permettre à votre enfant de vivre un été à la hauteur de ses attentes, au cours duquel il pourra s'épanouir et s'amuser pleinement avec des jeunes de son âge ainsi qu'une équipe d'animation des plus dynamiques!

Afin de lui offrir un bel été, et ce, en toute sécurité, nous vous demandons de prendre le temps de lire ce « **Guide parent-enfant** ».

Vous y trouverez toute l'information pertinente concernant le bon déroulement des Camps de jour municipaux 2023!

BON ÉTÉ !

TABLE DES MATIÈRES

LES CAMPS DE JOUR DE LA VILLE DE SAGUENAY

Page 4

- ORIENTATIONS
- OBJECTIFS GÉNÉRAUX
- PORTRAIT DE L'ANIMATION

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Page 5

INSCRIPTIONS

Page 6

- POLITIQUE D'INSCRIPTION
- REMBOURSEMENT

INFORMATIONS AUX PARENTS

Page 7

- RENCONTRES D'INFORMATION
- CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

CODE DE VIE

Page 8

MESURES DISCIPLINAIRES

Page 10

FICHE SANTÉ

Page 11

- AUTORISATIONS
- RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

DÉROULEMENT DES CAMPS DE JOUR

Page 12

- SERVICE DE GARDE
- COMMUNICATION AVEC LES PARENTS
- SAC À DOS
- JOURNÉE-TYPE AU CAMP DE JOUR

POUR NOUS JOINDRE

Page 13

LES CAMPS DE JOUR DE LA VILLE DE SAGUENAY

ORIENTATIONS

La Ville de Saguenay offre un service de camp de jour totalisant 7 semaines et permettant aux enfants de 5 à 12 ans de vivre des expériences de loisirs variées, et ce, dans un milieu récréatif, sécuritaire, enrichissant et inclusif.

Cette année, un groupe de 11-12 ans sera ouvert dans chacun des camps de jour. Toutefois, si le nombre d'enfants inscrits n'est pas suffisant pour former un groupe, ils seront intégrés à un groupe de 9-10 ans. Les parents en seront informés au préalable.

Aucun remboursement, ne sera fait à cet effet. Si des changements de groupes sont nécessaires, le service sera tout de même maintenu. Le cas échéant, nous vous assurons que les activités seront réfléchies et adaptées pour assurer une animation de qualité destinée aux enfants âgés de 11-12 ans.

- **Semaine 1 : 26 au 30 juin**
- **Semaine 2 : 3 au 7 juillet**
- **Semaine 3 : 10 au 14 juillet**
- **Semaine 4 : 7 au 21 juillet**
- **Semaine 5 : 24 au 28 juillet**
- **Semaine 6 : 31 juillet au 4 août**
- **Semaine 7 : 7 au 11 août**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le programme des camps de jour a pour objectifs :

- Offrir des activités stimulantes, diversifiées et enrichissantes, adaptées à chaque groupe d'âge, permettant ainsi aux jeunes un apprentissage dans un environnement amusant, sécuritaire et inclusif;
- Promouvoir des valeurs de respect et de bonne conduite entre les jeunes et envers leur environnement;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et d'être à la découverte de son milieu.

PORTRAIT DE L'ANIMATION

- Une équipe dynamique, composée de plus de 70 étudiants;
- Des journées thématiques et des jeux spéciaux dans les domaines des arts, des sports, de la culture, des sciences; et, plus encore;
- Un programme d'accompagnement permettant aux enfants en situation de handicap de profiter pleinement de leur été;
- Une accréditation au *Cadre de référence* pour les camps de jour municipaux depuis 2013;
- Des moniteurs accrédités DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur).



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

La Ville de Saguenay multiplie les efforts depuis plusieurs années afin de favoriser l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de leur communauté. Par le biais de son *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH)*, elle offre un accompagnement dans ses activités de loisir. C'est afin de répondre à cet objectif qu'elle a développé un programme d'accompagnement intégré aux camps de jour municipaux.

Ce programme d'accompagnement s'adresse aux enfants âgés de 5 à 12 ans (âge au 30 septembre) participant aux camps de jour de la Ville de Saguenay, qui vivent avec une situation de handicap et nécessitant la présence d'un accompagnateur pour permettre une intégration adéquate (par exemple : TDAH, trouble de l'opposition avec provocation, déficience physique et/ou intellectuelle, dysphasie, trouble du spectre de l'autisme, etc.).

L'objectif est de les jumeler avec un accompagnateur pour favoriser leur intégration au sein de leur groupe et ainsi leur permettre de profiter pleinement de leur expérience aux camps de jour. Chaque enfant, inscrit au programme, sera pris en charge afin de s'assurer d'un accompagnement adapté à ses besoins.

N.B. : L'enfant pourrait être jumelé avec un ou deux autres enfants, selon les besoins.

Pour avoir accès au programme d'accompagnement,
une demande d'admissibilité doit être complétée avant le 26 avril 2023.

Le formulaire est disponible en ligne à campsdejour.saguenay.ca

Pour plus d'informations : 418 698-3200 poste 4284.

Un guide contenant toute l'information concernant le programme d'accompagnement est disponible sur le site des camps de jour de la Ville de Saguenay.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux camps de jour municipaux 2023 se feront, uniquement en ligne, à compter du jeudi 27 avril à 10h jusqu'au 5 mai 2023 à 17h.

Coût résident : 115 \$/semaine

Coût non-résident : 172 \$/semaine

Clientèle : Pour les jeunes de 5 à 12 ans (en date du 30 septembre)

Horaire : Sept semaines d'opération

(du 26 juin au 11 août 2023, du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h)

Prendre note que le **Service de garde (du matin et du soir) est désormais automatiquement inclus lors de l'inscription.** Les **activités régulières** du camp de jour **sont toujours de 9h à 16h**, mais vous avez accès gratuitement au **Service de garde de 7h30 à 9h et de 16h à 17h.**

Les groupes sont créés, de façon aléatoire, par un système informatique, selon la date de naissance de l'enfant (âge au 30 septembre).

Aucune demande de jumelage en particulier n'est possible.

RELEVÉ 24

Notez qu'aucun « Relevé 24 » ne sera émis pour les camps de jour de la Ville de Saguenay.

POLITIQUE D'INSCRIPTION

1. **Places limitées**, selon les groupes d'âge, les lieux et les besoins spécifiques;
2. **Vous devez avoir, en main, la Carte Accès Saguenay pour chacun des membres de votre famille** qui souhaite s'inscrire (assurez-vous qu'elle est active, car celle-ci a une durée de vie de deux ans);
3. La **fiche santé** de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité du jeune est **obligatoire** pour finaliser l'inscription et **doit être reçue avant le début du camp**;
4. Vous devez **payer les frais, en totalité**, au moment même de votre inscription. **Le paiement confirme l'inscription;**
5. **Aucun changement de groupe** ne peut s'effectuer pendant la durée du camp de jour. Les groupes sont créés par un système informatique, de façon aléatoire, selon la date de naissance de l'enfant (âge au 30 septembre).

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera effectué à moins d'être dans l'une des situations suivantes :

- Cause de maladie;
- Déménagement.

N.B. : Si tel est le cas, des preuves justificatives devront être fournies. De plus des frais de 15 % seront exigibles.

INFORMATIONS AUX PARENTS

RENCONTRES D'INFORMATION

Nous offrons la possibilité aux parents, ainsi qu'aux enfants, de rencontrer l'équipe de soutien (superviseurs/coordonnateurs) de leur camp de jour respectif. C'est une belle occasion pour établir un premier contact, pour connaître le fonctionnement du camp ou encore pour poser des questions.

C'est un rendez-vous! Au plaisir de vous y rencontrer!

Chicoutimi-Nord	Chicoutimi sud	Jonquière	La Baie
Lundi 19 juin 18 h École secondaire Charles-Gravel	Mardi 20 juin 18 h École primaire Odyssée/Lafontaine	Mercredi 21 juin 18 h École primaire Sainte-Bernadette	Jeudi 22 juin 18 h École secondaire Des Grandes-Marées

CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

En tant que parent d'un enfant fréquentant les camps de jour municipaux, il est très important de respecter les éléments suivants :

- Être respectueux envers les jeunes et les employés du camp de jour (animateurs, coordonnateurs, superviseurs, etc.);
- Rester calme et n'avoir aucun comportement violent envers autrui, en tout temps;
- Employer un langage approprié et respectueux dans toutes vos communications;
- Respecter le « *Code de vie du camp de jour* » et le « *Guide parent-enfant* »;
- Respecter les heures d'ouverture du camp de jour.

TOLÉRANCE ZÉRO

La violence va bien au-delà de l'agression physique

Afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique du personnel, des parents et des enfants, nous encourageons l'utilisation d'un langage respectueux et non violent au sein des camps de jour de la Ville de Saguenay.

CODE DE VIE

1. LE RESPECT

1.1 Le respect de soi

- Porter des vêtements adéquats et adaptés aux activités pratiquées aux camps de jour;
- Être à l'écoute de soi (connaître ses limites, ses peurs, ses craintes, etc.);
- Être capable de demander de l'aide auprès d'un adulte significatif.

1.2 Le respect des autres

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent les camps de jour (enfants, parents, moniteurs, superviseurs, coordonnateurs, conducteurs d'autobus, sauveteurs de piscine, etc.);
- Ne pas détruire, briser ou endommager les biens des autres jeunes;
- Établir une communication en utilisant un langage poli, respectueux et honnête;
- Tenir compte des consignes des moniteurs ou des coordonnateurs, et agir en conséquence;
- Rester avec son groupe, en tout temps (activité, repas, collation);
- Aucune bataille ne sera tolérée.

1.3 Le respect de l'environnement

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel des camps de jour;
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels;
- Tenir les lieux propres, salubres et en bon état;
- Placer sa boîte à lunch et son sac à dos dans son coin d'équipe, de façon ordonnée et propre.

1.4 Le respect dans l'autobus

- Il est obligatoire de rester assis et de respecter les consignes du conducteur dans l'autobus, et ce, en tout temps;
- Être respectueux envers le conducteur.

1.5 Autres

- Il est interdit aux jeunes d'apporter leurs jouets personnels (jeux électroniques, cartes, etc.), sauf si cela est permis dans le cadre d'une activité spéciale. Une communication sera alors transmise aux parents;
- Il est préférable et, fortement recommandé, que les chandails, serviettes de bain, boîtes à lunch et autres effets personnels soient identifiés au nom de l'enfant. Ils devront rester sur place aux camps autant que possible.

Notez que les employés des camps de jour sont dans l'obligation de respecter la Loi sur la protection de la jeunesse.

CODE DE VIE

(suite)

2. RÈGLEMENTS DANS LES PISCINES



- Pour les 5 et 6 ans, la **veste de sauvetage est obligatoire**, ainsi que pour tous les enfants ne sachant pas nager;
- **Bonnet de bain obligatoire**;
 - Les objets gonflables, les lunettes de natation, les masques ainsi que les palmes sont interdits à la piscine. Seul le **V.F.I. (vêtement de flottaison individuel) est permis et obligatoire.**;
- Si un enfant est malade (ex.: diarrhée) ou a une plaie ouverte, il lui est interdit de se baigner.

* Source : Guide gouvernemental « *Encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique* »

Nous vous rappelons qu'aucune forme de violence ou d'intimidation ne sera tolérée à l'intérieur du programme estival des camps de jour.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Certaines situations particulières demandent d'agir le plus rapidement possible, comme lorsqu'il survient des cas de gastroentérite ou de poux.

Afin d'éviter la multiplication de la problématique, nous demandons la collaboration de tous les parents en effectuant les démarches appropriées.

Une communication sera faite pour aviser les parents et les renseigner à propos de la procédure mise en place et des actions à entreprendre.

OBJETS PERDUS

Prenez note que nous ne sommes pas responsables des objets perdus.

- Si votre enfant a perdu un objet, vous pourrez vérifier si celui-ci a été retrouvé en contactant le superviseur du camp.
- Les objets non réclamés à la dernière journée des camps (en août) seront conservés deux semaines, puis donnés à des organismes de bienfaisance.

MESURES DISCIPLINAIRES

Procédure d'avertissement en cas de manquement au code d'éthique

Afin d'assurer un suivi des comportements des enfants allant à l'encontre du « Code de vie des camps de jour », la Ville de Saguenay a mis sur pied une procédure d'avertissement. D'abord, cette procédure vise à informer les parents que leur jeune est visé par des mesures disciplinaires. Ensuite, elle permet à l'équipe de soutien de travailler activement avec le jeune, en collaboration avec ses parents, grâce à un système de communication et d'intervention, dans le but de faire cesser le comportement.

Bref, cette procédure d'avertissement sert à établir clairement les limites qui doivent être respectées à l'intérieur d'un groupe.

Les conséquences logiques seront déterminées par le superviseur et les coordonnateurs au cas par cas. La procédure se décrit comme suit :

AVERTISSEMENT 1 – AVIS VERBAL

- #1. *Avertissement verbal à l'enfant de la part du superviseur;*
- #2. *Communication avec les parents.*

AVERTISSEMENT 2 – CONTRAT D'ENGAGEMENT

- #1. *Rédaction d'un contrat d'engagement, en collaboration avec le jeune;*
- #2. *Deuxième communication avec les parents.*

AVERTISSEMENT 3 – AVIS ÉCRIT

- #1. *Rédaction de l'avis écrit et entente avec l'enfant à propos des correctifs à apporter à son comportement;*
- #2. *Troisième échange avec les parents;*
- #3. *Envoi d'une lettre aux parents de l'enfant avec copie au gestionnaire de la Ville de Saguenay; la prochaine étape y sera également indiquée.*

AVERTISSEMENT 4 – SUSPENSION OU RETRAIT *

- #1. *Retrait définitif ou suspension de l'enfant des camps de jour. Dans le cas d'une suspension, la durée sera déterminée selon la gravité du cas;*
- #2. *Une lettre sera envoyée aux parents de l'enfant par le gestionnaire de la Ville.*

* *Aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait ou d'une suspension.*

Prenez note que chaque situation devra être évaluée, individuellement, et selon la sévérité du cas. Il est possible que la suspension soit appliquée automatiquement.

FICHE SANTÉ

La fiche santé est obligatoire et nécessaire pour la participation de votre enfant aux camps de jour.

Il est important que chacune des sections de la fiche santé soit remplie.

Date limite pour remplir la fiche santé : **1er juin 2023**

IMP. : Après cette date, si la fiche santé n'est pas complétée, l'inscription s'annule automatiquement.

AUTORISATIONS

PROCÉDURE DE SORTIE DES CAMPS DE JOUR

Pour assurer la sécurité des enfants lors de leur sortie des camps de jour, la Ville de Saguenay applique une procédure de vérification. **Ainsi, toute personne désirant quitter le site des camps de jour avec un enfant doit, obligatoirement, en avoir l'autorisation.**

1. La **fiche santé est obligatoire** pour tout enfant inscrit aux camps de jour. **Assurez-vous d'inscrire** sur la fiche santé de l'enfant **le nom de toutes les personnes autorisées à venir chercher l'enfant (vous-même, parent, tuteur, oncle, grands-parents, etc.)**;
2. Lorsque le jeune quitte le service de garde ou le camp de jour :
 - **La personne autorisée doit inscrire ses initiales** à côté du nom de l'enfant afin de confirmer son départ (**À confirmer**);
 - **Si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, vous devez l'indiquer sur la fiche santé.** Dans le cas où votre enfant a cette permission, il devra signer lui-même la feuille de départ.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

MÉDICAMENTS

Médicament en vente libre et médicament prescrit

Il est à noter qu'aucun médicament, tant en vente libre que prescrit, ne sera distribué ou administré par le personnel des camps de jour.

Médicament par inhalation

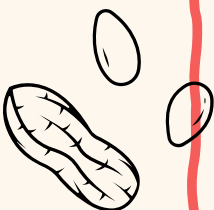
Dans le cas où l'enfant doit utiliser une pompe (ex.: Ventolin), le parent doit la mettre dans le sac de l'enfant tous les jours. L'enfant sera responsable de son auto-administration.

AUTO-INJECTEUR

Il est important de fournir une photo de votre enfant dans le cas où celui-ci a une allergie grave présentant un risque de choc anaphylactique et de mettre son auto-injecteur dans son sac. Le parent doit aviser le moniteur de l'endroit où l'auto-injecteur est disposé et doit signer l'autorisation d'administration.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il sera **TRÈS IMPORTANT** d'inscrire cette information sur la fiche santé et de rencontrer le superviseur du camp afin de lui expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier.



Par mesures de prévention, pour éviter toute séquelle liée aux allergies alimentaires et aux empoisonnements aux arachides ainsi qu'aux noix, nous vous demandons d'éviter les barres tendres à base d'arachides et ses dérivés. Aussi, toute nourriture cuisinée à la maison dans le but d'être partagée aux camps sera refusée.

DÉROULEMENT

DES CAMPS DE JOUR

SERVICE DE GARDE

Prendre note que le **service de garde (du matin et du soir) est désormais automatiquement inclus lors de l'inscription**. Les **activités régulières** du camp de jour **sont toujours de 9h à 16h**, mais vous avez accès gratuitement au **service de garde de 7h30 à 9h et de 16h à 17h**.

COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

L'équipe d'animation désire avoir une bonne communication avec les parents. Nous privilégions la communication par courriel. Des informations vous seront transmises ultérieurement par courriel.

Vous aurez également accès aux numéros de cellulaires des membres de l'équipe de soutien du camp de jour de votre enfant.

SAC À DOS

- Prévoir un lunch froid chaque jour (les lunches chauds ne seront pas acceptés, car il sera impossible de les réchauffer). Idée : le contenant isolant « thermos » est une belle façon d'offrir un lunch chaud à votre enfant;

Les items suivants devront rester sur le site du camp autant que possible :

- Apporter sa crème solaire (les enfants sont responsables de son application);
- Prévoir le matériel nécessaire à la baignade, en tout temps (bonnet de bain, maillot, serviette ainsi que V.F.I.);
- Prévoir un petit imperméable en cas de mauvais temps;
- Prévoir une gourde d'eau;
- Prévoir un couvre-chef (casquette).



JOURNÉE-TYPE AU CAMP DE JOUR

7h30 à 9h	Accueil des enfants et signature du registre.
9h à 9h30	Prise des présences et Grand Rassemblement.
9h30 à 10h	Collation et application de crème solaire.
10h à 12h	Animation.
12h à 12h30	Dîner.
12h30 à 14h	Animation.
14h à 14h30	Collation.
14h30 à 15h45	Animation.
15h45 à 16h	Retour en groupe.
16h à 17h	Départ des enfants et signature du registre.



POUR NOUS JOINDRE

L'équipe des camps de jour de la Ville de Saguenay vous invite à communiquer avec elle si la situation de santé du jeune inscrit au camp de jour change et que vous pensez qu'elle aura un impact sur sa participation (ex.: blessure, plâtre, etc.), ou pour toute question et/ou besoin d'information.

Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

Téléphone : 418 698-3200 poste 4284

Courriel : campsdejour@ville.saguenay.qc.ca

EN CAS D'URGENCE (7H30 À 17H)

Nayeth Foglia, responsable des camps de jour - 418 698-3200 poste 4277 ou 418 718-0848

Simon Lapointe, agent de projet des camps de jour - 418 698-3200 poste 4112 ou 581 235-6580

Marie-France Fournier, programme d'accompagnement - 418 698-3200 poste 4167